

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 12 décembre à 14h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°7

BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE n°1 - EXERCICE 2023

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le 11 avril 2023, nous avons voté le budget annexe 2023 des Résidences autonomie, pour un montant total en fonctionnement de 708 888,47 €.

Le budget annexe des Résidences Autonomie est équilibré grâce au versement d'une subvention en provenance du budget principal du CCAS.

L'augmentation des montants des factures liées aux fluides et le niveau de réalisation des dépenses de personnel nécessite d'abonder le budget des Résidences autonomes de 60 000 € (35 000 € pour les fluides et 25 000 € pour les dépenses de personnel).

Il est donc aujourd'hui proposé d'acter par cette décision modificative l'augmentation de 60 000 € de la subvention versée par le CCAS, afin de payer ces charges non budgétées.

Le budget de fonctionnement sera ainsi ajusté :

	CHARGES			PRODUITS	
	EPRD 2023	EPRD modifié		EPRD 2023	EPRD modifié
<u>Groupe 1 :</u> Charges d'exploitation courante	216 200, 00 €	251 200,00 €	<u>Groupe 1 :</u> Produits de tarification	336 000,00 €	336 000,00 €
<u>Groupe 2 :</u> charges de personnel	215 940,00 €	240 940,00 €	<u>Groupe 2 :</u> Produits d'exploitation	368 909,47 €	428 909,47 €
<u>Groupe 3 :</u> charges de structure	276 748,47 €	276 748,47 €	<u>Groupe 3 :</u> Autres produits	3 379,00 €	3 379,00 €
Total	708 888,47 €	768 888,47 €		708 888,47 €	768 888,47 €

Je vous propose donc d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2023. :

Principaux textes	• Nomenclature comptable M.22 • Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	• Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

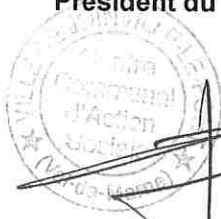
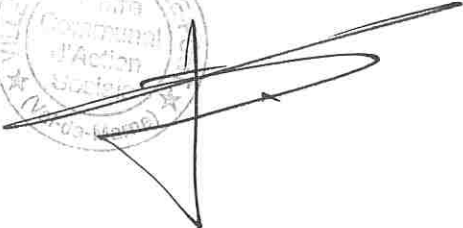
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte la décision modificative n°1 du budget annexe des résidences autonomie du Centre Communal d'Action sociale de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2023 ci-annexé, ainsi arrêté :

- en recettes : + 60 000 €

- en dépenses : + 60 000 €

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique Fait à Joinville-le-Pont le
le /Notifié le : 15 DEC. 2023
télétransmis au contrôle de
légalité le : 14 DEC. 2023